

Targa Alice

67 cours Mirabeau - 13100 Aix en Provence

0662188731

alice.dermoesthetic@gmail.com

<https://alice-dermo-esthetic.fr/>

SIRET : 532 907 409 000 33

Déclaration d'activité : 93 13 24249 13 - PACA



Nos prestations accessibles aux personnes en situation de handicap

Date d'application de la dernière version de la politique pour les personnes en situation de handicap

01/02/2026

Contexte

La politique régionale de formation des personnes en situation de handicap s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes situation de handicap en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

Définition du handicap

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- Déficience motrice pouvant impacter les déplacements, la posture, la communication, l'alimentation.
- Déficience auditive pouvant impacter les interactions, les moyens de communication sonores, l'accès à l'information.
- Déficience visuelle pouvant impacter l'accès aux locaux, l'intégration collective, accès au savoir, l'autonomie.
- Maladie invalidante pouvant impacter l'accès aux locaux, l'intégration, la fatigabilité, les temps de formation, le planning.

Notre engagement envers le handicap

Toutes nos prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Lors de votre inscription, nous étudions ensemble les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser votre apprentissage.

Nous nous engageons à accueillir dans nos formations les PSH défini comme éligible, sans discrimination.

Identification des besoins

Un entretien individuel est réalisé avec chaque apprenant pour évaluer les besoins spécifiques avant le début de la formation.

Nos adaptations et compensations

Les locaux étant situés au 1er étage sans ascenseur, toute situation de handicap nécessitant une adaptation particulière fait l'objet d'un échange en amont afin de proposer une solution adaptée (aménagement organisationnel ou orientation vers un lieu accessible).

Un accueil à temps partiel ou discontinu pourra être proposée, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation.

Nous récoltons toutes les informations nécessaires en amont de la formation afin de prendre en compte des informations fournies par la personne handicapée.

Il est possible d'aménager les modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation après analyse du besoin et définition de l'adaptation nécessaire.

En cas de déficience auditive, nous adaptons nos exercices et la posture du formateur.

Pour la fatigabilité et les troubles de l'attention, des adaptations en matière de pauses, de méthodes pédagogiques, de postes de travail seront proposées et définies en amont de la formation.

Pour les déficiences motrices nous nous engageons à louer une salle adaptée pour répondre aux besoins identifiés.

Pour les déficiences visuelles, toutes les conditions seront étudiées. Nous mettons également à disposition des supports audios.

Nous accordons une grande importance à la diversité de nos pratiques pédagogiques et nos supports de formation.

Accessibilité de nos locaux et/ou de nos outils

Nous adaptons l'accessibilité de nos locaux aux personnes à mobilité réduite en louant une salle adaptée.

Sensibilisation et formation des équipes

Nos formateurs reçoivent une information annuelle sur les pratiques inclusives.

Référent handicap

Pour toutes questions relatives à la prise en compte du handicap, à l'évaluation de la faisabilité ou à l'adaptation de votre formation, merci de prendre contact avec la personne référente de notre organisme de formation :

Alice Targa - téléphone 0662188731 adresse email alice.dermoesthetic@gmail.com

Alice Targa, votre référent handicap ALICE DERMO ESTHETIC, est à votre disposition pour vous

accompagner dans votre démarche. Nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Notre réseau de partenaires

AGEFIPH Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bâtiment B1 - Arteparc de Bachasson, Rue de la Carrière de Bachasson, 13590 Meyreuil

Téléphone 04 42 93 15 50

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INCLUSION DES JEUNES ET DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

277 Chemin des Frères Gris

13080 Aix-en-Provence

secretariat.siege@adijh-asso.fr

04 12 16 05 68